



COMMUNE
DE
CORBIERES

Aux Citoyennes et Citoyens
de la Commune de Corbières

AVIS A LA POPULATION

Interdiction d'allumer des feux en plein air et d'utiliser des engins pyrotechniques

Compte tenu de la situation de sécheresse, des prévisions météorologiques actuelles et du risque élevé d'incendie, **tous les feux en plein air sont interdits sur l'ensemble du territoire communal jusqu'à nouvel ordre.**

Cette interdiction concerne également **les feux d'artifice prévus à l'occasion de la Fête nationale.**

Nous vous remercions de respecter strictement cette interdiction et de contribuer ainsi à la sécurité de toutes et tous.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration.



Le Conseil communal